

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 MARS

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 9 mars.

M. de Montfort a la parole pour adresser une question au ministre de la guerre sur les mesures que les circonstances actuelles paraissent rendre nécessaires, dans l'intérêt de l'agriculture, au point de vue de l'appel des réservistes, fixé au mois d'avril prochain.

L'orateur demande si la suppression de cette période d'appel n'est pas possible, sa diminution de durée, ou tout au moins son ajournement.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, répond qu'il est disposé à reporter au mois de juin la période d'exercices pour les réservistes qui en feront la demande.

L'incident est clos.

Autre question : c'est M. de Bernis, qui vient demander au ministre de l'intérieur des explications sur les motifs qui l'ont amené à dissoudre le Conseil municipal de Nîmes.

L'orateur se plaint que le ministre ait violé les droits les plus sacrés du suffrage universel, les mesures de garantie dont la loi a voulu entourer la dissolution du Conseil municipal n'ayant pas été respectés par le ministre.

Aucun incident regrettable ne s'est jamais produit au Conseil municipal de Nîmes ; aucune de ses délibérations n'a jamais été annulée. Il est vrai qu'il a élu maire M. Numa Gilly, mais c'était son droit, à l'époque où cette élection a été faite. Sa dissolution n'a donc été prononcée que pour empêcher les conservateurs de présider aux élections. Si les intérêts de la ville de Nîmes sont compromis, ce n'est donc que par les agissements du gouvernement.

M. Constans répond que la dissolution a été prononcée à la suite de l'annulation, par le Conseil d'État, de 29 conseillers sur 86, et aussi parce que le Conseil a persisté, à plusieurs reprises, à nommer maire M. Numa Gilly, inéligible, comme ayant été révoqué à la suite de diverses condamnations correctionnelles.

Le Conseil municipal de Nîmes s'est fait d'ailleurs, dit le ministre, une spécialité de chercher à faire des niches à l'Administration. S'il veut persister dans cette tradition, le ministre de l'intérieur, quel qu'il soit, sera toujours forcé de sévir.

Après quelques mots de M. de Bernis, M. Jamais, député du Gard, demande la parole pour un fait personnel, et il en profite pour faire l'analogie de l'ancienne municipalité républicaine de Nîmes.

L'incident est clos.

M. Méline demande à la Chambre de fixer à samedi prochain la discussion de son rapport général sur le nouveau tarif douanier.

M. de Douville-Maillefeu dit que la moitié des rapports n'est pas distribuée ; il faudrait cependant avoir eu le temps de les étudier avant de discuter. Il demande à la Chambre d'attendre, pour inscrire à son ordre du jour la date de la discussion, que tous les rapports aient été distribués.

M. Marius Martin appuie cette demande d'ajournement, il demande même que la discussion soit renvoyée après les vacances de l'âques.

C'est également l'avis de M. Pernel, qui veut pouvoir faire une enquête dans son département.

Mais M. Méline insiste, et, malgré les efforts de M. Floquet, la Chambre lui donne raison.

Par 351 voix contre 177, l'inscription de la discussion en tête de l'ordre du jour de samedi prochain est ordonnée.

LA QUESTION DES COURSES

M. Paulmier demande à interpeller le gouvernement sur la question faite au pays d'élevage par l'interprétation donnée au vote de la Chambre sur le pari mutuel.

Le ministre de l'intérieur dit qu'il est prêt à s'expliquer.

La discussion immédiate est ordonnée et M. Paulmier a la parole.

Le député du Calvados rappelle les faits, la discussion du 28 février dernier et le vote qui l'a suivie ; il insiste sur les résultats, désastreux pour l'élevage, de l'interprétation donnée à ce vote par le ministre de l'intérieur.

Le ministre, dit M. Paulmier, a certainement outrepassé la volonté de la Chambre.

L'orateur dit qu'il va traiter trois points : la question de droit, la question de fait, et la question d'interprétation.

Au point de vue du droit, l'interpellateur trouve qu'on a été un peu loin en assimilant les prix aux courses à un jeu de hasard, à une simple loterie.

Au point de vue des faits, il établit que la suppression du pari doit entraîner fatalement à brève échéance, la disparition des courses. Dès hier, les recettes, à Auteuil, sont tombées de 91,000 fr. à 30,000, alors que les prix distribués dans la réunion se montaient à 35,000 francs.

Or, la disparition des courses aurait les conséquences les plus regrettables en ce qui concerne l'élevage national, sans parler de toutes les branches de commerce qui vivent des courses.

L'orateur trace un éloquent tableau des progrès réalisés, depuis dix ans, par notre industrie chevaline : d'importateurs nous sommes devenus exportateurs de chevaux pour des sommes considérables ; ce résultat, c'est en grande partie aux courses que nous le devons.

D'où les protestations soulevées, dans toute la France, par les mesures prises à la suite du projet sur le pari mutuel.

Aussi convient-il d'examiner la véritable interprétation à donner à ce vote de la Chambre : c'est le troisième point développé par l'orateur.

Il croit que les intentions de la Chambre doivent être interprétées dans le sens de la plus large tolérance : la majorité du 28 février a simplement voulu dire qu'elle n'entendait pas, en réglementant le jeu, lui reconnaître une sorte d'existence légale, mais elle n'a pas songé à aller plus loin, et à inviter le cabinet à supprimer le « statu quo. »

M. Paulmier espère que le ministre de l'intérieur le comprendra et qu'il reviendra sur une détermination qui porterait un coup fatal à l'élevage et au commerce.

M. d'Estournel vient refaire à la tribune le procès du jeu.

MM. Constans, le baron de Mackau et Develle prennent tour à tour la parole.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'il n'est pas loisible au gouvernement d'autoriser le pari mutuel qui a été condamné par le tribunal de la Seine, il ne l'autorisera donc pas, personne à la Chambre ne le lui demande.

A la fin de la séance, l'ordre du jour de M. Pichon est adopté. Il est ainsi conçu : « La » Chambre, prenant acte des déclarations du » gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

LA FRAUDE DES BEURRES

La commission chargée d'examiner les diverses propositions tendant à réprimer les fraudes sur le beurre a compris qu'elle avait été trop loin en réclamant l'interdiction absolue de la fabrication de la margarine. Elle est revenue en partie sur le vote qu'elle avait émis ou plus exactement l'a défini. Par margarine, la loi entend le mélange du lait, de la crème ou du beurre avec un corps gras quelconque. Par oléo-margarine, elle entend le jus de la graisse de bœuf séparée de sa partie solide.

La loi déclare fraude toute adjonction au beurre, au lait ou à la crème, d'un corps gras quelconque lui donnant l'aspect du beurre. Elle se contente de soumettre la fabrication de l'oléo-margarine à la surveillance administrative.

Cela vaut mieux évidemment qu'une interdiction absolue. Il y aurait toutefois mieux encore à faire et nous croyons qu'en laissant fabriquer la margarine proprement dite, des mesures de surveillance administrative pouvaient suffire. Les auteurs de la proposition avaient indiqué plusieurs mesures de cette nature. Nous citerons notamment l'obligation qui serait imposée aux margariniers de colorer leur produit de façon à ce qu'aucune assimilation ne puisse être faite avec le beurre. C'est ainsi qu'on procède dans divers pays étrangers et notamment en Autriche. Les margariniers paraissent craindre beaucoup l'adoption d'une telle prescription. Ils font aussi observer, non sans quelque raison, que les fabricants de beurre ont pris l'habitude de colorer leur produit avec du safran et qu'il serait plus simple de commencer par interdire toute coloration de ce genre.

D'autres ont demandé que les fabriques de margarine fussent soumises à l'exercice. Encore que ce procédé ait un caractère assez fâcheux, il ne paraît pas douteux qu'il donnerait des résultats très efficaces pour empêcher les mélanges de beurre et de margarine, qui sont en réalité les seuls qu'il importe d'empêcher dans l'intérêt de la santé publique et de la loyauté des transactions.

La Chambre aura à examiner ces questions. L'important est que sous prétexte de protection contre la fraude on ne rende pas impossible l'existence d'une industrie qui a autant de droits que les autres à l'existence.

INFORMATIONS

Le Président de la République a reçu, hier matin, le préfet de la Haute-Vienne, les sénateurs et les députés de ce département ainsi qu'une délégation du Conseil municipal de Limoges.

La délégation a prié M. Carnot de vouloir bien présider la 17^e fête de l'Union fédérale des Sociétés gymnastiques de France, qui doit avoir lieu à Limoges, sa ville natale, les 17 et 18 mai prochain.

Le Président de la République a accepté cette invitation.

LA MANIFESTATION DU 1^{er} MAI

Si la manifestation ouvrière projetée pour le 1^{er} mai n'a pas tout le développement possible, ce ne sera assurément pas la faute du Conseil municipal de Paris. Cette assemblée a en effet été saisie samedi d'une proposition de M. Vaillant et vingt de ses collègues, qui demandent que les préaux d'école soient mis à la disposition du comité général d'organisation de la manifestation internationale ouvrière du 1^{er} mai, pour l'organisation des réunions publiques.

Malgré les protestations des membres de la droite et les réserves du préfet de la Seine qui déclare que les préaux d'école ne peuvent servir à des choses étrangères à l'enseignement, la proposition a été adoptée, au scrutin à la tribune, par 23 voix contre 8 sur 31 votants.

Il sera très intéressant de voir si le gouvernement aura le courage non seulement d'annuler la délibération, mais d'empêcher qu'elle soit suivie d'effet.

TRADITION RÉPUBLICAINE

Extrait du budget annexe de la Légion d'honneur, pages 641-643 :

- Maison d'éducation de Saint-Denis. Liste des élèves gratuites admises pour la rentrée d'octobre 1890. Numéro d'ordre d'entrée : 26.
- » Nom et prénoms des élèves :
- » Larroumet (Jeanne-Louise-Marie).
- » Date de naissance : 9 septembre 1879.
- » Qualité ou grade du père : directeur des beaux-arts, chevalier.

M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, ne pense pas qu'il puisse mieux accorder ses faveurs qu'en s'en donnant à lui-même. Il est dans les bonnes traditions de son parti.

LAÏQUE, PAS OBLIGATOIRE

Le n° 169 (janvier 1891) du Bulletin de l'Instruction primaire, dont M. l'inspecteur d'Académie Fernand Robert est le directeur responsable, publie une « circulaire relative à la tenue des cahiers de devoirs mensuels ». Nous y remarquons simplement cette phrase au bas de la page 30 :

« Les parents ne refuseront plus, comme on me dit qu'ils le font encore, les quelques sous, prix du cahier spécial. »

Cette phrase académique et officielle constitue une contravention à la loi sur le système métrique obligatoire, base de tout calcul légi-

time. Il y a très peu de temps, l'on a poursuivi un journal de Paris pour une contravention de ce genre. M. l'inspecteur d'Académie a commis une contravention.

LES VEXATIONS ALLEMANDES

On mande d'Epinal que, depuis quatre jours, les gardes-forestiers allemands ont enjoint aux bûcherons de Vexaincourt, qui travaillaient dans les forêts voisines, devenues allemandes par suite de l'annexion, d'avoir immédiatement à repasser la frontière.

Ils ont donné pour prétexte à cette mesure de rigueur que l'impératrice Frédéric avait été insultée pendant son séjour à Paris.

Les habitants de Vexaincourt, qui sont tous bûcherons, vont se trouver ainsi sans travail et, partant, sans pain.

LE CHATEAU DE CHENONCEAUX SOUSCRIPTION NATIONALE

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

Depuis mardi, l'historique château de Chenonceaux est la propriété du sympathique directeur du *Matin*. Cette acquisition n'a été faite par M. Edwards que dans le but d'ouvrir une souscription nationale pour offrir le château de Chenonceaux à l'Etat.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, dans sa séance de mardi dernier, a consenti à cette vente moyennant le prix d'un million soixante mille francs, décidant en outre que le Crédit Foncier s'inscrivait en tête de la souscription pour la somme de 40,000 francs.

M. Edwards qui, jeudi, a visité le château de Chenonceaux, annoncera lui-même d'ici à quelques jours, dans les colonnes du *Matin*, l'ouverture de la souscription qui sera, nous n'en doutons pas, un franc succès.

Soyons les premiers à adresser nos sincères félicitations à M. Edwards pour son heureuse et patriotique initiative.

N'en déplaise aux *Tablettes d'un Spectateur*, dit *l'Univers*, on peut considérer cette affaire tout autrement que comme une entreprise patriotique, et nous doutons fort du succès de l'aventureuse souscription dont on parle.

AFFAIRE RABAROUST

Bordeaux, 9 mars.

L'audience a été ouverte à midi moins un quart. Elle est présidée par M. Delcurrou, premier président.

L'ancien substitut au tribunal de la Seine, qui n'a pas été arrêté, est assis au premier banc avec son avocat, M. Roy de Clotte. Son père est auprès de lui.

Après l'appel des noms des témoins, qui sont au nombre de trente-neuf, dont douze enfants, lecture est donnée de l'assignation et le président prononce le huis clos en demandant

à l'avocat du prévenu si la presse doit assister au huis clos.

L'avocat exprime le désir qu'elle ne reste pas.

Les avocats seuls restent à l'audience.

On n'entendra aujourd'hui que douze des témoins à charge. L'affaire continuera demain.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 8 mars 1891.

La dernière semaine marque sinon une réaction, du moins un temps d'arrêt dans la hausse. Le 3 0/0 a fini à 93.35; le 4 1/2 0/0 à 105.05.

La Banque de Paris ne s'est pas départie de la fermeté que justifie le parfait classement de ses titres qui ont fait 835.

La Société Générale s'est établie en hausse à 516.25. Le Conseil d'Administration a fixé au 28 mars courant l'assemblée générale annuelle des actionnaires et décidé qu'il proposerait la distribution d'un dividende de 12.95 par action pour l'exercice 1890.

Le Crédit Lyonnais a été l'objet de nombreuses transactions qui ont rendu les cours assez mouvementés. On finit à 815.

Le Crédit Foncier s'est inscrit à 4,287.50.

La Banque d'Escompte a gagné 10 fr. à 565. Le groupe de cet établissement vient de traiter avec le Crédit Foncier Egyptien l'opération de la conversion des 420,000 obligations 5 0/0 actuellement en circulation.

Le Crédit Mobilier s'est fait remarquer par une activité très soutenue. On reste à 441.75.

La Société de Dépôts et Comptes courants n'a pas varié à 585.

L'action de la Tour Eiffel a progressé à 372. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu vers la fin du mois.

Le Crédit Foncier de Tunisie met en souscription publique le 16 courant 16,690 obligations de 500 fr. 3 0/0, destinées à faire face aux nombreuses demandes de prêts hypothécaires qui lui sont adressées par son Comité et sa Direction de Tunis. Cette affaire se présente dans des conditions qui la recommandent à l'attention de l'épargne.

La situation du Crédit Foncier de Tunisie est absolument solide et indiscutable. Des gages qu'il a acceptés depuis qu'il fonctionne, il n'en est pas un seul qui n'ait augmenté sa valeur. Le règlement des intérêts n'a, pour aucun prêt, subi le moindre retard et le taux minimum de 8 0/0 en première hypothèque et sur 20 0/0 au maximum de la valeur des immeubles ou des propriétés n'a jamais rencontré aucune difficulté dans son application. On le conçoit pour un pays où, auparavant, l'emprunteur était habitué à payer 15 et 20 0/0.

Les obligations des Immeubles de France ont continué leur mouvement en avant; elles clôturent à 409 malgré le détachement d'un coupon de 3,75 il y a moins d'un mois.

Nous retrouvons à 505 les obligations du Jardin d'Acclimatation, soit une hausse de 6 fr. pour la semaine.

L'action des Chemins Portugais reprend peu à peu son cours d'affaires. On est à 510 et ce n'est qu'un cours d'attente.

L'obligation Porto-Rico a eu de bons achats à 275.

Sur le marché des mines d'or on remarque l'animation des actions de Saint-Antoine de 58 à 60 fr. Ce titre se classe de mieux en mieux et la prochaine mise en paiement d'un acompte de dividende va communiquer une nouvelle

impulsion à la hausse.

L'action Podiafra s'échange à 39.50.

La Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie, rue de Londres, a couvert une fois et demie l'émission des charbonnages hongrois d'Urikany qui restent cotés 215.

La société du Pont sur la Manche vient d'être débarrassée d'une dépense de plusieurs millions, celle d'un nouveau port à Douvres, le gouvernement anglais ayant décidé de donner au port actuel une grande extension. La société a donc retiré le cautionnement qu'elle avait déposé.

Les Chemins Economiques font 427.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LES PROMOTIONS MILITAIRES

Les élèves officiers des Ecoles de Saint-Maixent et de Versailles ayant terminé leur année de cours, le ministre de la guerre a dû songer à créer des vacances; c'est ce qu'il a fait en signant plusieurs décrets pour l'infanterie, l'artillerie et le 30^e dragons.

7 chefs de bataillon, 40 capitaines et 76 lieutenants ont été nommés dans l'infanterie. La promotion des élèves de Saint-Maixent paraîtra sans doute vers le 18 mars. Celle des élèves de Versailles, pour l'artillerie seulement, sera signée à la veille de Pâques.

Le comité de cavalerie suit d'autres errements pour la nomination de ses officiers provenant des élèves de l'Ecole de Saumur. En effet, le décret de sortie des sous-lieutenants n'a lieu qu'au mois d'octobre, tandis que toutes les autres armes nomment les leurs au mois de mars.

Quelles sont les raisons déterminantes de cet ordre de faits? Jusqu'à ce jour, il faut bien avouer qu'elles ne sont pas connues. On serait même peut-être embarrassé pour en donner de bonnes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les jeunes élèves-officiers de Saumur ont encore six mois de cours à suivre lorsque leurs camarades des autres armes sont pourvus de l'épaulette.

En outre, en application de la loi du 23 juillet 1887 sur les nouvelles formations à faire dans la cavalerie, celle du 30^e dragons n'a donné lieu qu'à une nomination d'adjoint au trésorier par voie d'organisation, les cadres de ce régiment ayant été obtenus par prélèvement sur toute l'arme.

Enfin la réduction du personnel des remontes va forcément avoir un contre-coup fâcheux sur l'avancement des jeunes officiers de cavalerie.

Espérons que l'an prochain le ministre aura trouvé le moyen de concilier les exigences du budget avec les intérêts bien entendus d'un corps d'officiers appelé à rendre en campagne les plus grands services.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LE RECENSEMENT

M. Constans, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets des instructions relatives au prochain dénombrement quinquennal de la population, qui aura lieu le 12 avril.

Cette opération sera effectuée dans les mêmes conditions que les précédentes.

La seule innovation apportée au recensement de 1892 est la suivante :

Les étrangers de toutes nationalités feront l'objet d'un classement spécial distinct du classement de la population générale et présentant la répartition de la population étrangère par âge, sexe, état-civil et profession.

Ce classement spécial, qui n'avait pas encore été établi avec ces détails, est particulièrement intéressant en France où l'élément étranger avait dépassé 4,200,000 personnes lors du dernier recensement.

A la suite d'un article publié dans un des derniers numéros du journal la *Petite Loire*, M. Gaëtan Duchêne, avocat, a prié deux de ses amis de demander à l'auteur de l'article une rétractation.

Nous lisons, aujourd'hui, dans la *Petite Loire* la note suivante :

« Notre article « *Simple réflexions* », inséré dans le dernier numéro de la *Petite Loire*, a paru injurieux à M. Gaëtan du Chêne.

« Nous n'avons jamais eu l'intention de blesser l'honorable avocat, et nous lui adressons ici, au besoin, nos excuses. — E. L. »

Ce n'est pas à l'Exposition de Toulouse, comme nous l'avons dit par erreur, que MM. Chaussepied fils et gendre ont obtenu une récompense, mais bien à celle de Toulon.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 6 mars. — Eugène-Victor François, à l'Hospice.

Le 8. — Fernande-Eugénie-Clemence Baranger, Grande-Rue.

Le 9. — Joséphine-Augustine Samson, aux Hurandières.

DÉCÈS

Le 6 mars. — Pierre Voland, journalier, 57 ans, rue de Fenet.

Le 7. — Jean Guespin, mécanicien, 73 ans, célibataire, à l'Hospice; — Maurice Bolognesi, distillateur, 73 ans (veuf), rue Dacier; — Julia Lemoine, veuve de Jean-Baptiste Bédout, 81 ans, rue Notre-Dame.

Le 8. — Noëlie Morineau, 3 ans, rue de la Visitation; — Jean Léoty, 13 jours, rue Notre-

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Le lendemain, Marchand alla retirer les effets à la banque Odon Wegrow, puis il se rendit au boulevard Montparnasse. Mais quel ne fut pas son étonnement, lorsque le comptable lui répondit :

— M. Louis Talbot n'est pas revenu ici hier soir. Dans la journée il reçut, — c'est le contre maître qui l'accompagnait, qui vient de me l'apprendre, — un télégramme l'avertissant qu'un accident était arrivé à Mantes, où il a un chantier pour la construction d'une usine. Il partit aussitôt pour cette ville, où il séjournera pendant une huitaine de jours, jusqu'à ce que l'accident soit réparé.

— De sorte que la lettre de ma femme ne lui a pas été remise ?

— Non. La voici. Je la lui enverrai ce soir avec les lettres du courrier. A moins que vous ne préfériez la reprendre.

— Rendez-la moi, répondit Marchand.

Maintenant, elle serait inutile.

— Qu'est-ce que cela signifie ? se demandait l'écrivain en revenant chez lui. Qui a déposé cette enveloppe sous ma porte ? Dix mille francs, c'est une somme ! Tout le monde ne la possède pas dans le tiroir de son armoire, toute prête pour obliger un ami.

— As-tu causé à quelqu'un de l'ennui où nous nous trouvons ? demanda-t-il à Céline.

— Non, à personne, sauf à Louis Talbot, dans la lettre que j'ai laissée à son comptable.

Gustave expliqua comment cette lettre n'avait pu parvenir à l'entrepreneur parti à Mantes. Il descendit au rez-de-chaussée et interrogea la concierge :

— Quelqu'un est-il venu me demander hier ?

— Personne, répondit cette femme.

— Avez-vous remarqué que quelqu'un fût monté dans l'escalier sans avoir rien demandé ?

— Non. D'ailleurs, je me suis absentée de ma loge de une heure à six heures pour aller faire des ménages dans le quartier. A six heures, je suis revenue, j'ai diné et, après avoir mangé, j'ai été faire un petit bout de causette avec la concierge d'à côté.

— Votre causette a duré longtemps ?

— Non, seulement une petite demi-heure.

— La maison a été bien gardée hier, pensa l'écrivain.

En remontant l'escalier, il vit sur le palier du troisième étage, dans l'angle formé par le mur, près de sa porte, une clef tombée par terre. Il la ramassa, entra et la posa sur son bureau en disant : « Je la ferai remettre tout à l'heure à la concierge par la bonne. » Mais il l'oublia, pressé qu'il était de rendre compte à Céline du résultat de l'interrogatoire qu'il venait de poser à la concierge. Ils passèrent en revue les gens qu'ils connaissaient et, Louis Talbot écarté, n'en trouvèrent pas un qui sût leur situation et fût en mesure de leur rendre un tel service. Tout à coup Céline s'écria :

— Si c'était M. René Bernard !

Il aurait pu apprendre l'impossibilité où tu te trouvais de payer tes billets, soit par le banquier Odon Wegrow, soit par son employé Stéphane Mordy, et s'acquitter ainsi envers toi de la consultation que tu lui as donnée.

Marchand monta au quatrième étage et sonna plusieurs fois à la porte de René Bernard sans recevoir de réponse.

— Si ce n'est pas notre voisin qui a glissé cette enveloppe sous la porte, conclut-il, cette histoire devient pour moi inexplicable !

V

FOUDROYÉ !

Le surlendemain du jour où Gustave Marchand trouva si inopinément les 10,000 francs dont il avait besoin, le lendemain de celui où il courut les verser aux guichets de la banque Odon Wegrow et retirer les billets qu'il avait souscrits, c'est-à-dire le 17 septembre, vers dix heures du matin, un domestique en livrée se présenta au n° 41 de la rue Fondary et demanda à la concierge :

— M. René Bernard ?

— Au quatrième, à droite !

Le domestique monta, sonna, et, n'obtenant pas de réponse, sonna une deuxième fois, puis une troisième, toujours inutilement. Il redescendit et dit à la concierge :

— M. René Bernard n'est pas chez lui. Je le regrette beaucoup. M. le comte m'avait chargé de lui remettre cette lettre et de rapporter la réponse.

— Votre maître est un comte ?

— Oui, M. Odon Wegrow, comte de Garwolin, le futur beau-père de M. Bernard.

— C'est bien extraordinaire, reprit la concierge, que mon locataire ne soit pas chez lui à cette heure-ci. Ordinairement il se couche tard

Dame; — Toussaint Boche, sans profession, 67 ans, à l'Hospice; — Louis Lemaire, journalier, 79 ans, à l'Hospice; — Pierre Tessier, jardinier, 67 ans, à l'Hôpital.
Le 9. — Jean-Alphonse Guiocheau, charpentier, 52 ans, rue de Lorraine.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Ludovic Bretonnière, ajusteur, de Nantes, et Blanche Hélène Brard, sans profession, de Saumur.

Jules-Marc Bruneau, employé de commerce, de Saumur, et Anne-Elisabeth-Marie Sechet, couturière, d'Angers.

François-Eucher André, maréchal des logis à la 5^e compagnie de remonte, de Saumur, et Marguerite-Marie-Anne André, sans profession, de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

ANGERS. — Grand-Théâtre. — M^{lle} Rocher ayant résilié son engagement, M^{lle} Delprato, forte chanteuse, remplira à l'avenir le rôle d'Ortrud dans *Lohengrin*, dont les 7^e et 8^e représentations ont lieu jeudi 12 et dimanche 13 mars.

La location est ouverte pour ces représentations.

LE CRIME DE TAUXIGNY

Contrairement à ce qui avait été dit, aucune arrestation n'a été opérée, à l'occasion du double *Crime de Tauxigny*.

Le Parquet de Loches reste, pour ainsi dire, en permanence à Tauxigny, où l'enquête se poursuit avec une grande activité.

Une ancienne dame d'honneur de l'impératrice Eugénie, dont le portrait figure dans le célèbre *Décameron* de Winterhalter, vient de mourir à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

La comtesse de Lezay-Marnésia, née de Tarde, avait donné sa démission en 1839 pour motif de santé. Elle s'était depuis lors consacrée aux bonnes œuvres, et dans ses terres, qui sont celles de M^{lle} de La Vallière, et où on admire les ruines du château de Vanjours, elle passait son temps à soigner les malades et à secourir les pauvres.

Elle avait perdu, en 1878, son mari, le comte de Lezay-Marnésia, qui, en 1870, avait remplacé le duc Tascher comme premier chambellan de l'impératrice.

La grande-duchesse Stéphanie de Bade, fille adoptive de Napoléon I^{er}, était fille d'une Lezay-Marnésia.

Cette famille, une des plus anciennes de France-Comté, alliée par les Beauharnais aux Bonapartes, à la reine de Saxe, au roi de Roumanie et aux Hamilton, est éteinte, depuis quelques années, dans la personne du marquis de Lezay-Marnésia.

et ne sort pas le matin. Mais, si près de son mariage, il a tant d'occupations, qu'il n'est pas étonnant qu'il change ses habitudes ! Je ne l'ai pas vu sortir, pourtant. Il est vrai que je me suis absentée pour aller au marché. Il est peut-être descendu pendant ce moment. Mais, vous me rappelez... Hier, la femme qui fait son ménage tous les matins ne l'a pas trouvé non plus. Elle a attendu pendant une heure, pensant qu'il ne tarderait pas à rentrer. Je ne l'ai pas vu passer de toute la journée, ni avant-hier non plus.

— Le maître d'hôtel, en servant à table hier à midi, a entendu M. le comte dire à madame la comtesse que M. Bernard viendrait passer la soirée à la maison. Il n'est pas venu. La lettre que j'apporte demande sans doute à M. Bernard si ce n'est pas une indisposition qui a empêché sa visite ?

— Il est peut-être malade, couché, sans pouvoir se lever ni répondre quand on sonne. Il y a tant de tapis, de rideaux, de tentures chez lui, qu'il crierait aussi haut qu'il voudrait, on ne l'entendrait pas de l'escalier.

— Vous feriez peut-être bien de prévenir le commissaire de police, proposa le domestique.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS

C'est M^{gr} Foulon, archevêque de Lyon, qui présidera, cette année, à la cérémonie religieuse du 8 mai.

Le panégyrique de Jeanne d'Arc, dit le *Journal du Loiret*, sera prononcé par M. l'abbé Lehmann, l'éloquent prédicateur que les Orléanais ont déjà entendu dans la chaire de Sainte-Croix.

Un peu de mode

On annonce, à son de trompe, que, pour la chaussure, les bouts ronds, et même les bouts carrés, vont faire dans le monde l'entrée la plus triomphale et la plus inattendue.

On commence déjà, comme fait tout bon flatteur devant les rois du jour, par déclarer que les bouts carrés grandissent moins le pied, lui conservent mieux sa forme, etc., etc., et nous voilà les humbles esclaves de cette mode redevenue une nouveauté.

Les talons ne sont ni plats, ni Louis XV, ils paraissent être à peu près raisonnables.

Inutile, pendant que nous parlons chaussures, de redire que les bas noirs seuls ont droit de cité avec les souliers découverts, les bas de soie pour grande toilette.

Cependant, pour les très grandes toilettes de bal ou de soirée, beaucoup de femmes, et des plus élégantes, assortissent les bas à la couleur de leurs souliers, qui, eux-mêmes, doivent s'harmoniser avec le reste de la toilette.

Les gants de Suède se portent aussi bien le jour pour les courses, que le soir pour les soirées ou le théâtre; seulement, comme ils sont beaucoup plus salissants que le chevreau glacé, il faut, pour le jour, les porter d'une couleur foncée. Les gants du soir sont très clairs et souvent blancs.

Sur les corsages unis, on continue les adjonctions de fichus de soie ou de dentelle de couleurs plus claires, lorsque l'on veut, pour le soir, donner un air un peu plus habillé à sa toilette.

Pour le jour, le col Médicis est le favori du moment; on l'adapte non seulement à la jaquette, mais aussi au grand vêtement de visite de forme redingote.

Terminons par un renseignement qui intéresse spécialement les jeunes filles.

On se demande quelle est la longueur exacte de la traîne pour robe de mariée ? Il faut, pour ne pas se tromper, compter un mètre à partir de terre.

La traîne se fait rapportée ou suivant le dos, selon la forme adoptée pour le corsage. Bien que l'on varie celui-ci beaucoup plus qu'on ne le faisait, il est de règle pourtant de garder, pour ce joli costume de fiancée, une simplicité relative; on peut noter cette préoccupation d'autant plus grande que la mariée est riche. Les

— Je n'oserais prendre cela sur moi. Retournez plutôt raconter à votre maître ce que vous venez d'apprendre. Puisque c'est son futur beau-père, c'est à lui de décider ce qu'il faut faire.

Le valet de pied partit, et, une heure plus tard, Odon Wegrow arrivait en voiture, l'air très ému.

— Que se passe-t-il ? On m'apprend que M. Bernard est disparu !...

Il se fit redire par la concierge ce qu'elle avait raconté au domestique.

— Il n'y a pas de temps à perdre, conclut-il. Peut-être ce malheureux est-il malade, comme vous le supposez, dans l'incapacité de se lever et de se faire entendre. Il faut, à toute force, ouvrir sa porte, savoir ce qui se passe derrière. Je cours chercher le commissaire de police.

Le puissant banquier n'eut qu'à se nommer aux bureaux du commissariat pour que, aussitôt, secrétaires et employés se missent en mouvement. On prévint le magistrat, M. Léguillon, qui déjeunait, et qui arriva tenant encore sa serviette d'une main et un morceau de pain de l'autre. Il envoya quérir un serrurier, prit avec lui un agent de la police de sû-

vieilles dentelles, dont quelques-unes ont le vrais titres de noblesse, sont le plus grand luxe qui paraisse acceptable.

On emploie les fleurs d'oranger avec discrétion aussi, les distribuant en petits bouquets ou grappes au corsage, soit pour fermer celui-ci, soit à la ceinture, aux manches ou pour fixer un pli, une draperie. Le bouquet dans les cheveux, aigrette ou diadème, est peu volumineux; il sert à grouper les plis du voile, qui se met plus rarement retombant tout autour et sur le visage. La jeune fille se trouve ainsi plus à l'aise, plus libre dans ses mouvements et sa marche, tout en restant cependant enveloppée d'un nuage laiteux.

Et maintenant, attendons le printemps, qui ne saurait tarder à nous révéler ses créations.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Pâques

Avis. — A l'occasion des fêtes de Pâques, l'administration des chemins de fer de l'État a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du mercredi 23 mars au samedi 4 avril, dont la validité expirerait avant le mardi 7 avril 1891, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 7 avril inclusivement.

En ce qui concerne les billets d'aller et de retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie État ou voies mixtes État-Orléans, et État-Ouest).

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 10 mars, *Le Toréador* et *Le Sourd ou l'Auberge pleine*.

Judi 12 mars, *Lohengrin*.

Vendredi 13 mars, *Faust*, avec M^{me} Krauss, de l'Opéra.

FAITS DIVERS

BONS MARCHEURS

A la suite d'un pari, deux officiers du 149^e d'infanterie, en garnison à Epinal, MM. de Clermont-Tonnerre, lieutenant, et Malrieux, sous-lieutenant, ont parcouru, à pied, la distance, aller et retour, d'Epinal à Ramonchamp, près du Thiillot, soit 106 kilomètres, en vingt et une heures.

Partis d'Epinal à 3 heures du matin, ils arrivaient à Remiremont, à 28 kilomètres, à 7 heures. Ils étaient à Ramonchamp à 11 h. 4/4. Repos dans cette localité jusqu'à 5 heures. Ils rentraient à Epinal à 11 h. 45 du soir, ne paraissant nullement fatigués.

Ils ont gagné plus de quatre heures sur le temps fixé par le pari.

ACTE DE DÉSPOIR

Arras, 8 mars. — Un soldat du 73^e de ligne, en garnison à Aire-sur-la-Lys, vient de se

reté qui se trouvait là, un nommé Léon Renard, et tous trois montèrent dans le coupé d'Odon Wegrow. L'ouvrier s'assit sur le siège, à côté du cocher, le commissaire et le policier prirent place à l'intérieur, à côté du financier.

Celui-ci, chemin faisant, les mit au courant de la situation, leur apprit que René Bernard allait épouser le lendemain, 18 septembre, sa belle-fille Calixte de Courson, et que, le soir même du jour où ils se trouvaient, il devait venir signer son contrat dans une soirée de famille à l'hôtel de Garwolin.

— Pourvu que René ne soit pas alité ! ajouta-t-il en joignant ses grosses mains velues. Ma pauvre Calixte serait dans le cas d'en tomber malade par contre-coup. Si vous saviez, monsieur le commissaire, comme ils s'aiment, comme ils se promettent de se rendre heureux ! Moi, ça me ragaillardit de les voir, ça me rappelle mes vingt ans, ces vingt ans qui durent si peu et qu'on voudrait toujours pouvoir rattraper. J'aime mon futur gendre tout autant que s'il était mon fils.

Je n'ai pas d'enfants. Eh bien, Calixte et René me donneront des petits-enfants ! Et si tout cet avenir de bonheur allait crouler, ou du moins être retardé par une maladie ! Il y en a

suicider en se tirant un coup de fusil dans l'aîne.

Il est mort quel jus instants après.

Chez un boulanger.

La femme. — Dis donc, Gustave, on commence à se plaindre; il faudrait songer à diminuer le prix du pain.

Le mari. — Patience ! Nous diminuons déjà le poids; on ne peut pas tout faire en un jour.

Dernières Nouvelles

Paris, 10 mars, 12 h. 20.

M. Tirman, qui écrit ces jours-ci à M. Coustans pour lui demander sa mise à la retraite, reste jusqu'à nouvel ordre à la tête du gouvernement de l'Algérie.

HAVAS.

MARCHÉS

ANGERS, 7 mars

Froment, le d.-décaltre, 4 fr. 10. — Avoine, 2 05. — Seigle, 2 65. — Orge, 2 90. — Foin, les 1,050 k., 85 fr. — Paille, 50 fr. — Œufs, la douz., 80 fr. — Beurre, la livre, 4 20. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

CHATEAU-GONTIER, 5 mars

Froment, de 4 40 à 4 20 le double-décaltre; orge, de 2 fr. à 2 40; avoine, de 2 10 à 2 20.

Bœufs pour la boucherie, de 70 à 90 c. le kil.; bœufs pour herbage, de 490 à 600 fr. la pièce; vaches pour herbage, de 200 à 400 fr.; veaux pour la boucherie, de 90 c. à 1 fr. le kil.; veaux d'élevage, de 100 à 160 fr. la pièce; moutons, de 70 c. à 1 fr. le kil.; porcs gras, de 1 10 à 1 20; porc maigres, de 40 à 90 fr. la pièce; porcs de lait, de 10 à 25 fr.

Paille, de 38 à 40 fr. les 1,000 kil.; foin, de 50 à 60 fr.
Œufs, de 65 à 75 c. la douzaine; beurre, 4 15 le 1/2 kil.

LAVAL, 6 mars

Froment, 4 40 le double-décaltre; orge, 2 32; sarrasin, 2 30; avoine, 2 28.

Pommes de terre, 1 40 le double-décaltre.

Veaux de lait, de 80 à 85 c. le kil.; moutons et agneaux, de 75 à 80 c.; porcs gras et maigres, de 80 à 85c.

Lapins de garenne, de 1 80 à 2 fr. la pièce; lapins domestiques, de 1 50 à 2 30.

Poules, de 4 50 à 5 50 la couple; poulets, de 3 50 à 4 fr.; chapons, de 6 50 à 7 fr. la pièce; pintades, de 5 50 à 6 fr.; canes, de 5 50 à 6 fr. la couple; oies grasses, 70 c. le 1/2 kil.; dindes, 90 c.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

qui durent si longtemps !

— Rassurez-vous, monsieur le comte, dit le commissaire, M. Bernard a peut-être été tout simplement obligé de s'absenter tout d'un coup.

— Puissiez-vous dire vrai ! soupira le comte en levant les yeux vers le plafond de sa voiture. Je n'ai jamais été rassuré en voyant René vivre seul. Je lui ai conseillé maintes fois de prendre un domestique à demeure. Au moins, quand on est malade, on ne reste pas abandonné, sans secours ! D'ailleurs, nous voici arrivés rue Fondary. Nous allons voir si vos suppositions de voyage sont fondées.

Ils descendirent. A peine Odon Wegrow eut-il mis le pied sur le trottoir qu'il interrogea la concierge.

— Avez-vous vu M. Bernard ?

— Non, monsieur. Rien de nouveau depuis votre départ.

Je suis montée deux fois écouter à la porte. On n'entend aucun bruit dans l'appartement.

Le banquier se retourna vers le commissaire.

— Ah ! monsieur, dit-il d'un ton de reproche, pourquoi me donniez-vous de l'espérance ?

(A suivre.)

FAILLITE GROLLEAU

Par jugement rendu le 9 mars 1891, sur dépôt de bilan, M^{me} Berthe Naples, veuve Grolleau, lampiste à Saumur, a été déclarée en état de faillite ouverte provisoirement à ce jour.

M. Milon a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneau syndic provisoire.

Pour extrait, Le Greffier, COLLIN. (168)

Par ordre de M. le juge-commissaire, les créanciers vérifiés et affirmés de la liquidation du sieur Volland-Gallé, marchand de vins à Turquant, sont invités à se réunir au Palais de Justice, salle des délibérations, le samedi 14 mars 1891, à 10 heures, pour délibérer sur la formation d'un concordat ou pour passer un contrat d'union.

(178) Le Greffier, COLLIN.

A Louer présentement MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A louer présentement MAISON AVEC JARDIN

Située au Clos-Bonnet

S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (114)

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique DÉGUSTATION

R. NABILEAU ET C^{ie} Place du Roi-René SAUMUR

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc. S'adresser à M. LERORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

ON DEMANDE un Concierge pour grille de parc. S'adresser au château de Candes, par Montsoreau. (148)

A CÉDER Magasin de Mercerie Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Une grande Compagnie d'assurances demande un REPRÉSENTANT à Saumur. — S'adresser au Directeur régional, M. Gasnier, 40, rue de l'Étandière, à Angers. (174)

Un jeune homme désire se placer soit comme groom ou valet de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Une maison de commerce de Saumur demande un REPRÉSENTANT sérieux pour les environs. S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Table listing various food items and prices: Petits pois, Haricots verts, Asperges entières, Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

Table listing wine prices: VINS ROUGES (droits payés), VINS BLANCS (droits payés), including various types like Vins d'Algérie, Vins de pays extra, etc.

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS

Large table of stock market data for Paris, including various bonds, foreign exchange rates, and commodity prices.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Ligne de l'État, showing routes between Paris, Saumur, and Bordeaux.

Table of train schedules for the Ligne de l'État, showing routes between Bordeaux, Saumur, and Paris.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, showing routes between Nantes, Angers, Saumur, Tours, and Paris.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, showing routes between Paris, Tours, Saumur, Angers, and Nantes.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, showing routes between Saumur and La Flèche.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for the Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for the Angers-Doué-Montreuil-Poitiers line.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHIRON

Table of train schedules for the Saumur-Port-Boulet-Chiron line.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for the Saumur-Bourgueil line.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.